

Autour du Boulevard Nature : Arche de la Nature, la Maison de l'Eau

Une randonnée proposée par Arnaud_OTLMM



Visorando



Randonnée n°35303310

Cette randonnée est accessible aux personnes en situation de handicap munies d'un fauteuil trois roues et aux familles avec poussette munies également d'une poussette trois roues. Elle vous permet de découvrir une partie des bois de l'Arche de la Nature en longeant la rivière de l'Huisne avec ses œuvres artistiques qui se renouvellent plusieurs fois dans l'année.

Durée :	1h15	Difficulté :	Facile
Distance :	4,14 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	13 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	13 m	Commune :	Le Mans (72100 72000)
Point haut :	64 m		
Point bas :	47 m		



Description

Se rendre au Mans dans le quartier des Sablons. Se garer au niveau de la Maison de l'Eau, située Rue de l'Estérel.

(D/A) Traverser la Maison de l'Eau, ancienne usine de traitement de l'eau de l'agglomération, en filant toujours tout droit, tournant le dos à la Rue de l'Estérel. Emprunter la passerelle au-dessus de l'Huisne et continuer toujours à droite sur le même chemin jusqu'au gué.

(1) Traverser l'Huisne puis se diriger sur le chemin à gauche longeant, d'un côté, un bras de l'Huisne, et de l'autre, l'enceinte de l'Abbaye Royale de l'Épau. Rejoindre le Boulevard Nature. Sur le sentier, *découvrir des œuvres artistiques étonnantes comme les poissons volants ou le cerf métallique*. Arriver à un embranchement.

(2) Prendre le chemin à droite. *Remarquer les haies bocagères*. Continuer toujours tout droit jusqu'à l'étang de pêche entouré d'arbres remarquables (frêne, chêne, bouleau, robinier).

(3) Le longer sur la droite puis bifurquer au premier carrefour à 90° sur la droite. Tomber sur un chemin.

(4) Le suivre, toujours à droite, jusqu'au rond-point.

(5) Traverser la route puis la Rue des Tennis afin de prendre le large trottoir de la Rue de l'Estérel. Continuer tout droit sur cette rue pendant 1 km pour retrouver la Maison de l'Eau **(D/A)**.

Points de passages

D/A Maison de l'Eau

N 47.99414° / E 0.234977° - alt. 51 m - km 0

1 Gué - Huisne (rivière) - Affluent de la Sarthe

N 47.993002° / E 0.240549° - alt. 48 m - km 0.58

2 Suivre à droite les haies bocagères

N 47.997547° / E 0.24927° - alt. 48 m - km 1.55

3 Étang de pêche

N 47.992424° / E 0.251732° - alt. 53 m - km 2.2

4 Embranchement

N 47.990838° / E 0.252043° - alt. 61 m - km 2.4

5 Traverser la route au rond-point

N 47.988206° / E 0.244014° - alt. 63 m - km 3.1

D/A Maison de l'Eau

N 47.994164° / E 0.234973° - alt. 51 m - km 4.14

Informations pratiques

Départ Maison de l'eau.

Pas de balisage sur place, suivez bien les indications du fil de parcours.

A proximité

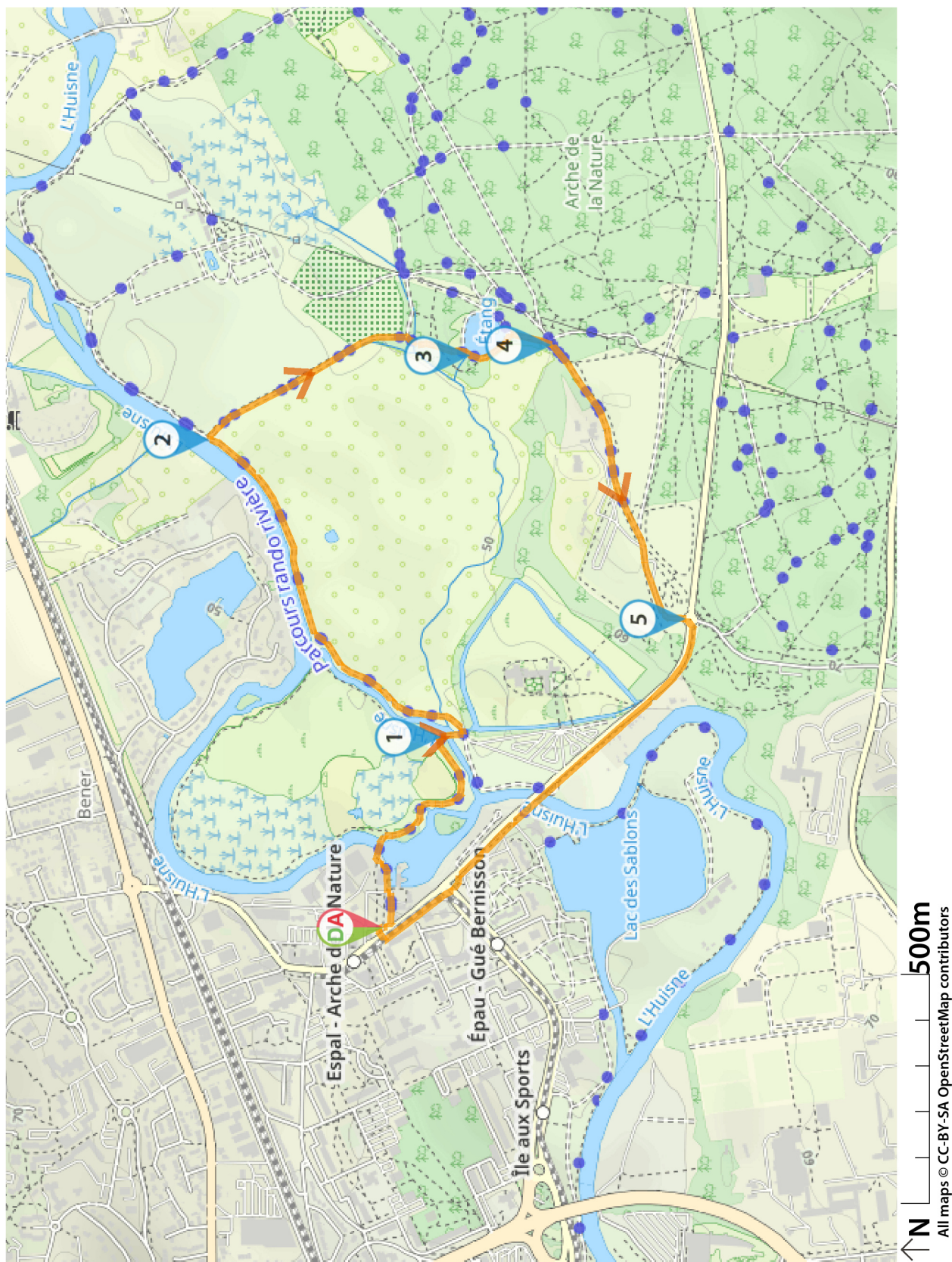
À voir au fil du chemin :

- [Maison de l'Eau](#)
- [Abbaye Royale de l'Épau](#)
- Œuvres artistiques le long de l'Huisne
- Haies bocagères
- Étang de pêche

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-boulevard-nature-arche-de-la-n-3>

En savoir plus :

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

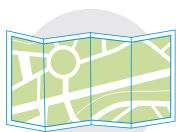
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



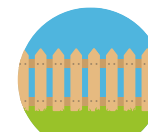
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



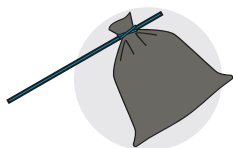
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.